

## COMMUNE DE VERNIER

### INTERPELLATION

au sens de l'article 47 du règlement du Conseil municipal de Vernier

### PARTICULES FINES ET FUMÉES



Mesdames, Messieurs,

De nombreux habitants d'Aire et footballeurs, jeunes et moins jeunes, du FC Aire - Le Lignon se plaignent régulièrement de devoir faire face à des nuages de fumées malodorantes, très inconfortables, durant les périodes froides, quand la pression atmosphérique pèse sur le quartier.

Selon ces personnes, il ne s'agit ni de brume ni de brouillard et ces émanations proviennent de la zone où logent toujours les occupants du terrain de la Ville de Genève, anciens résidents de la parcelle Artamis, dans leurs roulottes et cabanes.

Il y a lieu de s'assurer que ces fumées ne sont pas nocives pour la santé des personnes qui y sont confrontées.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

#### **invite le Conseil administratif à :**

1. Indiquer s'il existe déjà à ce propos des rapports du Service cantonal d'écotoxicologie dont il peut communiquer la teneur afin de déterminer la provenance et la dangerosité de ces émanations, à défaut, s'il entend demander à ce Service d'intervenir sur et aux abords du site.
2. Préciser qui est responsable de la vérification de la conformité des installations et plus particulièrement des moyens de chauffage de la parcelle concernée.
3. Fournir toutes les explications sur l'actualité et le devenir du contrat passé avec la Ville de Genève.

Yves MAGNIN, Anabela FRAGA & Leila MÜLLER

Conseillers municipaux

Vernier, le 1<sup>er</sup> février 2022

